|  |
| --- |
| **"Le foyer"**  **Salle paroissiale de Blaesheim**  ***Contrat de location***  destiné aux habitants de Blaesheim et aux paroissiens de Duttlenheim et d' Innenheim |

**Je, soussigné (e), ………………………………………………………………………………….**

**Domicilié(e) ………………………………………………………………………………………...**

**A ……………………………………………………………………………………………….....**

**N° de téléphone ………………………………………………………………………………..**

**Mail:................................................................................................................................**

**Sollicite auprès de la paroisse protestante de Blaesheim , la location du foyer**

**Le(s) ……………………………………………………………………………………………**

**Nombre de personnes prévues :…………………………………………………………………..**

**Type de rencontre.............................................................................................................**

**Je verse à ce jour, la totalité de la somme due, par chèque bancaire ou postal, libellé à l’ordre de << La Paroisse protestante de Blaesheim >>**

**Ainsi qu’un chèque de caution d’un montant de 250€, libellé à l’ordre de « La Paroisse protestante de Blaesheim ».**

**J’atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur régissant le présent contrat, notamment en ce qui concerne la capacité d’accueil et les règles de sécurité.**

**Je m’engage à le respecter et à remplir toutes les obligations contractuelles incluses dans ce règlement.**

**Fait à ............. , le …………………………………..**

**Nom et signature Nom et signature**

**du bailleur................................................................. du locataire..........................................................................**

**Clefs remises au locataire le: ..................................................**

**Clefs à rendre le: ......................................................................**

**Fait en 2 exemplaires dont un modèle est remis ce jour au locataire**

|  |
| --- |
| **Le foyer"**  **Salle paroissiale de Blaesheim**  ***Règlement intérieur*** |

**Le présent contrat détermine les conditions de location de la salle paroissiale, située 6 rue du presbytère à Blaesheim**

**Descriptif des locaux, des équipements et du matériel mis à disposition pour une réception de 35 personnes maximum.**

**salle de 49,5 m2, avec tables, et chaises, video - projecteur avec amplificateur sonore et lecteur de DVD et de CD (usage réservé aux personnes dûment autorisées). La perte d'une télécommande est facturée à 65 €.**

**Cuisine de 13,4 m2 comprenant une plaque électrique à induction à 3 feux, un réfrigérateur de 600 litres, une VMC asservie à l'éclairage, un lave-vaisselle (voir mode d'emploi à proximité), 1 cafetière électrique, 1 bouilloire, 1 micro-ondes (ne pas mettre des objets métalliques ou en aluminium à l'intérieur) ,1 four de 60 litres, des plans de travail, un placard pour le rangement des tables et ustensiles de nettoyage.**

**Le lave-vaisselle / la plaque électrique** : **pour des raisons de puissance électrique disponible, les 2 appareils ne peuvent être utilisés simultanément. Au niveau du tableau électrique à la 2ème rangée: le premier bouton à gauche est un inverseur permettant d'enclencher soit le lave-vaisselle, soit la plaque à induction.**

**Deux équipements sanitaires. WC pour personnes à mobilité réduite avec un accès par le SAS d'entrée, WC classique avec un accès par l'extérieur.**

**Vaisselle: 42 assiettes creuses, 54 assiettes plates, 60 assiettes de dessert, 54 tasses à café, 54 sous-tasses, 48 cuillères à soupe, 60 fourchettes, 60 petites cuillères, 60 couteaux, 60 verres à eau, 60 verres à vin, 50 verres à bière, 3 casseroles, 1 plateau, 2 pichet de 1 litre,**

**Matériel : sacs poubelle, 1 balai, pelle et balayette, seau + balai brosse, 1 aspirateur.**

**Les réservations se feront soit auprès de auprès de M. Maurice Schuh 0614619361.**

**Les loueurs pourront se procurer le règlement ainsi que la demande de réservation sur notre site paroissial** <http://egliseblaesheim.e-monsite.com/>  **ou auprès de l'un de nos conseillers ainsi qu'à l’église.**

**Prix de location :**

**Location à 120€ par jour avec en plus un forfait "chauffage" de 30 € en période de chauffe**

**Enterrements, réunions exceptionnelles d'une durée environ de 3 heures : 60 € (+ un forfait " chauffage" de 15 € en période de chauffe)  avec verres, tasses et équipement de cuisine à disposition, sans supplément de prix.**

**Une caution de 250€ sera exigée à la réservation.**

**Les clés seront remises au responsable de la réservation.**

**Le paiement se fera en intégralité, un chèque pour la location et un chèque pour la caution, à ladite remise soit au pasteur de Blaesheim soit au conseiller présent lors de la prise en charge des locaux loués.**

**Les clés seront restituées sous 24 h après la réservation, sur rendez-vous, avec état des lieux et vérifications diverses.**

**La caution sera rendue à ce moment sauf dans le cas où un décompte est nécessaire en cas de dégâts. Le solde sera envoyé au locataire dans les jours suivants.**

**Les chèques seront libellés à l’ordre de « la Paroisse protestante de Blaesheim».**

**Conditions générales d’utilisation :**

**Le locataire devra venir avec ses torchons, serviettes, produits ménagers, savon, ainsi que du papier toilette.**

**La salle doit être restituée dans un état de propreté impeccable (sols, appareils ménagers etc...).**

**Aucune décoration ne sera accrochée par punaises, clous ou scotch sur les huisseries, tapisserie et structure du faux-plafond.**

**Les poubelles ménagères doivent être reprises. Un conteneur à verres est à votre disposition sur le parking près de l'école maternelle.**

**Les locaux du foyer sont "non-fumeur".**

**La paroisse ne peut être tenue responsable des vols ou dégradations survenus sur les espaces extérieurs attenants à la salle (parking, ruelle…).**

**Les voitures sauf celles véhiculant des personnes handicapées devront être stationnées soit : rue de la Montagne, soit au bas de la rue du presbytère près de l'école.**

**Tout souci d’utilisation et toute détérioration devront être signalés pour permettre une remise en état rapide.**

**Le foyer est situé dans une zone habitée. Afin d'éviter tout désagrément aux riverains, les locataires s'engagent à ce que tous les participants quittent la salle le plus silencieusement possible. L'usage d’avertisseurs sonores des véhicules, de pétards, de sonorisations bruyantes, est prohibé. A partir de 20 h les portes et fenêtres de la salle devront être fermées. La limite d'utilisation de la salle est fixée à 23h.**

**En quittant la salle le locataire devra veiller à l'extinction de la sono s'il en a fait usage et des lumières. Seul le locataire aura accès au tableau électrique. Il devra vérifier que le disjoncteur de la machine à laver, du réfrigérateur et des blocs de sécurité sont coupés. Toutes les fenêtres devront être fermées et les 2 portes de sortie de la salle devront être verrouillées.**

**La cour du foyer**

Les enfants qui jouent dehors le feront sous la responsabilité et la surveillance d'un adulte. **Cette cour est à utiliser selon les termes décrits ci-dessus. Elle ne doit en aucun cas servir de terrain de sport , foot etc... ceci dans le but de préserver la tranquillité du presbytère ainsi que du voisinage et d'éviter les dégâts sur les voitures et les bâtiments..**

**La cour ne peut servir à organiser des réceptions à l' extérieur. On ne peut y installer des tonnelles de réception.**

**Sécurité :**

**un extincteur au CO2 est entreposé dans le sas d'entrée du foyer. Il n'est à manipuler qu'en cas de nécessité absolue car son usage engendre des dégâts aux locaux.**

**Chaque porte de sortie est indiquée par des panneaux lumineux avec réserve de courant en cas de manque d'électricité.**

**La salle paroissiale a été réalisée, début 2017.**

**Il est demandé de respecter les lieux et, ainsi, le travail des bénévoles qui ont œuvré pour que vous puissiez utiliser le foyer dans de bonnes conditions.**

**Le pasteur et  les conseillers paroissiaux**